

**Propositions du groupe Écologiste, Solidarité et Territoires du Sénat
sur l'avant Projet de loi Industrie verte**

La relocalisation d'activités industrielles durables et la création d'emplois qu'elles emportent sont au cœur du projet écologiste. Le Groupe Écologiste, Solidarité et Territoires porte cette nécessité mais rappelle qu'une véritable politique industrielle durable doit s'inscrire dans une réflexion sur les productions véritablement utiles et dans un scénario de réchauffement à plus de 4°C d'ici la fin du siècle. Ainsi, la politique de transition industrielle doit s'accompagner d'une planification territoriale, d'un accompagnement en termes d'emplois et s'inscrire dans des schémas de coopération, de solidarité et de non de concurrence au sein de l'Union européenne.

- **Donner une définition claire de ce qu'est une industrie "verte"** véritablement durable, qui ne se limite pas aux enjeux de décarbonation, mais qui prend en compte les impacts en termes de pollution comme de gestion équilibrée des ressources naturelles, d'artificialisation des sols et les enjeux de sobriété.
- **Élargir le périmètre du projet de loi à l'ensemble des secteurs industriels**, avec notamment des mesures particulières sur les secteurs les plus émetteurs tels que le textile, la production d'engrais, de ciment et d'acier en s'appuyant sur les petites et moyennes entreprises et les entités existantes.
- **Conditionner le crédit d'impôt recherche** à des critères sociaux et environnementaux afin de réorienter l'activité de recherche et développement des entreprises vers les enjeux de transformation de nos modes de production, de restauration et de respect de la biodiversité tout en préservant un fort niveau d'emploi.
- **Mobiliser la Caisse des dépôts et les organismes bancaires privés** à travers un fonds d'accompagnement à la transition industrielle.
- **Limiter le périmètre des fonds du plan d'épargne avenir climat** à des projets en énergie renouvelable et renforcer la transparence quant à l'utilisation des fonds du LDDS qui doit être mobilisé uniquement à cette fin.
- **Conditionner la baisse des impôts de production** et les aides publiques à des critères sociaux et environnementaux ambitieux.
- **Renforcer l'éco-conditionnalité** sur les prises de participation de l'Etat et de BPI-France.
- **Supprimer les affaiblissements du droit de l'environnement** prévus aux articles 2 et 2bis du PJJ qui diminuent les délais d'instruction pour les autorités environnementales et les périmètres de participation du public. Privilégier les concertations en amont des projets et le renforcement des moyens de contrôle de l'Autorité environnementale.
- **Supprimer les niches fiscales polluantes**, appelées "niches brunes" et fixer une

échéance de fin des principales dépenses néfastes au climat (comme pour les exonérations et taux réduits sur les taxes sur les énergies fossiles), concernant aussi les dépenses fiscales générant de l'artificialisation des sols - notamment l'abattement de 50 % de la taxe d'aménagement pour certains aménagements.

- **Établir une planification territoriale de la réindustrialisation de la France** en définissant les activités industrielles essentielles à notre souveraineté qui bénéficieront de l'accompagnement des pouvoirs publics et celles non essentielles voire nocives qui nécessitent un encadrement renforcé.
- **Élaborer des plans de transition** à l'échelle de chaque site industriel et des plans de transition pour les salariés des industries fossiles.
- **Encourager la relocalisation et le raccourcissement des circuits économiques** par tous les moyens possibles (normes, fiscalité, commande publique, encadrement de la publicité, etc) et **réduire les prélèvements de ressources primaires et la production de déchets des industries :**
 - Privilégier des ressources naturelles renouvelables, biosourcées et prélevées de manière soutenable
 - Réduire la production de déchets finale des industries, fixer des règles claires en matière de réemploi, réutilisation et recyclage des déchets industriels
 - Encourager l'éco-conception industrielle et définir filière par filière des plafonds en matière de prélèvements de ressources, de production de déchets et de consommation énergétique des produits.
- **Accompagner la réhabilitation des friches industrielles d'un grand plan de dépollution** de sols. Renforcer la responsabilité des entreprises quant à la dépollution des sites qu'elles ont délaissé ou dont elles ont changé la destination.
- **Refondre le label "reconnu garant de l'environnement"** dans un véritable label d'excellence environnementale attribué aux entreprises vertueuses selon les critères précédents (*performance énergétique, gestion durable des ressources, production limitée de déchets, pollution limitée etc*)
- **Réduire et décarboner la consommation d'énergie :**
 - Soutenir au niveau européen une stratégie européenne sur les quotas carbone afin d'augmenter les prix des quotas carbone et améliorer l'efficacité énergétique de 20%. Supprimer les quotas gratuits et renchérir les prix du carbone.
 - Limiter la couverture de nos besoins en hydrogène par un surplus de capacités en énergies renouvelables en 2030.
 - Intégrer des valeurs limites d'émission de CO2 dans les permis environnementaux.